



2
Jours

La réforme des retraites - réglementation

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JUR-REMU-10

Objectifs de la formation

- Identifier les dernières évolutions législatives
- Examiner les incidences de ces changements
- Gérer efficacement la période et les modalités de départ en retraite des salariés

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Décrire la réforme des retraites (réglementation)

- Les modalités de la réforme
- La gestion de la pyramide des âges
- Le départ anticipé à la retraite
- Le départ à la retraite
- La mise à la retraite
- L'utilisation du compte personnel de prévention de la pénibilité

Jour 1 - Après-midi

2. Identifier les droits de base des salariés face à la retraite

- La validation des trimestres
- Le calcul des pensions de retraite
- Le rachat des annuités manquantes

Jour 2 - Matin

3. Examiner les conséquences et les possibilités pour l'entreprise



- Le cumul emploi et retraite : modalités
- La retraite progressive
- Les indemnités de départ : coûts et traitement social et fiscal
- La rupture de contrat : risques et coûts
- La particularité des salariés protégés
- Les dispositifs possibles : CDD seniors, CET, temps partiel, tutorat

Jour 2 - Après-midi

4. Déterminer les démarches pour le salarié en fin de carrière

- Le pré-calcul des pensions de retraite
- Les démarches pour effectuer sa demande : dossier, organisme

5. Préparer des cas pratiques

Pré-requis

Maîtrise des bases du droit social

Public cible

Dirigeant, directeur des ressources humaines, personnel d'encadrement, collaborateur de cabinet comptable et de centre de gestion

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.



- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

